

Recommandations pour le rapport final d'opération dans le domaine public maritime

I. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le rapport final d'opération archéologique est établi sous l'autorité du responsable scientifique désigné par arrêté du ministère de la Culture et de la Communication ayant autorisé l'opération. Il est rédigé en langue française.

II. ORGANISATION DU RAPPORT D'OPÉRATION

- la **première section rassemble**, sous forme de fiches, de notices et de documents, **les données administratives, techniques et scientifiques** caractérisant l'opération ;
- la **deuxième section décrit** en détail **l'opération et ses résultats** ;
- la **troisième section regroupe les inventaires techniques et annexes**.

II.1. La couverture

La **page de titre** du rapport **comporte** les éléments permettant d'y faire référence :

- le **titre** ;
- la **localisation** de l'opération : façade maritime, région, commune (département), lieu-dit ;
- la **nature et les références** de l'opération : numéro de l'arrêté et numéro de l'opération (OA XXXX) ;
- le **nom de l'auteur ou des auteurs** ;
- la **date de rédaction** du rapport (mois et année).

II.2. La première section

1° Un sommaire.

2° Une fiche signalétique résumant les données administratives et techniques de l'opération :

- localisation : façade maritime, région, commune (département), lieu-dit ;
- coordonnées géographiques selon le système de référence (Wgs 84, ex : latitude XX°XX.XXX N/S, longitude X°XX.XXX E/O) et altimétriques ramenés au 0 NGF (nivellement général de la France) ;
- nature et références de l'opération : numéros de l'arrêté d'autorisation de l'opération (OA XXXX) ;
- responsable scientifique de l'opération et organisme de rattachement ;
- dates d'intervention sur le terrain ;
- mots-clés « chronologie » et « interprétation ».

3° Une liste détaillant tous **les intervenants** techniques, administratifs et financiers de l'opération ainsi que l'organigramme de l'équipe scientifique précisant les contributions respectives.

4° Une **notice** destinée à la diffusion dans le **Bilan Scientifique du Drassm**. Elle se compose d'un fichier texte résumant les principaux résultats scientifiques de l'opération et d'une ou plusieurs illustrations (fichier séparé de type Jpeg, en CMJN, 300 Dpi). La légende est annexée au texte de la notice (Arial 10). L'ensemble des fichiers est ajouté dans un répertoire séparé sur le Cd-rom contenant la version numérique du rapport.

5° Une **fiche d'état du site** renseigne sur les éléments du patrimoine archéologique conservés en place à l'issue de l'opération et le mode de protection retenu en fin de campagne. Elle signale l'extension connue ou supposée du site en surface du sol et en profondeur ;

6° Pièces à fournir :

- **document(s) cartographique(s)** précisant la localisation de l'opération et du (ou des) gisements ;
- copie de l'**arrêté d'autorisation**, dont l'avis de l'autorité maritime (préfet maritime, délégué du gouvernement à l'action de l'Etat en mer, préfet de département, grand port maritime, autorité portuaire de collectivité) ;

II.3. La deuxième section

La **deuxième section constitue le corps du rapport**. Elle doit distinguer les conditions de réalisation de l'opération, la description raisonnée des données et les propositions d'interprétation. Elle comporte au moins les éléments suivants :

1° Etat des **connaissances avant l'opération** : le rapport présente les informations essentielles relatives aux contextes géologique, environnemental, archéologique et historique du site.

2° **Stratégie et méthodes** mises en œuvre : le rapport présente la démarche adoptée ainsi que les méthodes et techniques d'investigation : études documentaires et archivistiques ; méthodes de prospection, décapage, sondage ou fouille, en fonction de la nature de l'opération. Il détaille les protocoles d'enregistrement et de traitement des données et des vestiges archéologiques, des prélèvements et de l'étude environnementale le cas échéant.

Il précise l'organisation des **moyens humains et techniques** mis en œuvre, le calendrier de réalisation, et évoque **les éventuelles contraintes**. Ainsi, il indique les aspects de la problématique scientifique qui n'ont pu être pris en compte ou qui n'ont pas fourni de résultats ainsi que les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du projet.

Il signale les **études et analyses complémentaires** en cours dont les résultats sont attendus, en précisant leurs échéances.

En cas d'intervention négative, ce caractère doit être explicite et précisé : contraintes techniques, modalités d'intervention, état et nature des terrains, profondeurs d'investigation ramenés au 0 NGF, moyens humains et techniques mis en œuvre.

3° Description archéologique : le rapport détaille **les acquis de l'opération**. Il comporte une analyse raisonnée des données. Il précise la source des autres informations utilisées.

Le rapport présente **les données** en s'appuyant notamment sur l'**analyse de la stratigraphie** (faits, phases, périodes) des **structures** et du **mobilier** et s'attache à identifier et à caractériser des **ensembles archéologiques cohérents** sur un plan spatial, fonctionnel et chronologique. Les **documents graphiques et photographiques** nécessaires à la justification accompagnent l'exposé.

Les **études et analyses spécialisées** sont intégrées avec les résultats de l'opération et non pas uniquement mises en annexes.

4° Plans et relevés : le rapport fournit, d'une part les plans figurant les données générales sur le chantier, d'autre part des relevés de détail, précisant les observations faites dans chaque zone d'intervention. Ces documents comportent un **géoréférencement essentiel**, avec au minimum des points de calage. Ils sont légendés, fournis à une échelle graphique simple, lisible et complétés systématiquement d'un repère d'orientation avec un nord orienté vers le haut de page.

Les plans et relevés généraux portent la délimitation de **toutes les zones ouvertes** au cours de l'opération et la référence précise permettant l'identification, en emplacement, en profondeur et en géométrie, de tous les sondages, carottages, décapages réalisés et zones prospectées, positifs ou négatifs.

Les plans et relevés de détail sont positionnés et référencés par rapport au plan d'ensemble. Ils sont **raccordés au nivellement général** du chantier et au système national de référence altimétrique. La stratigraphie, les structures et les principaux vestiges mobiliers et immobiliers rencontrés sont figurés ainsi que la nature et l'altitude de la totalité des séries sédimentaires rencontrées, substrat géologique compris là où il est atteint.

5° Conclusion : la **conclusion du rapport récapitule les principaux résultats et formule des propositions d'interprétation** du site et des éventuelles phases de son occupation ou de son fonctionnement, en le replaçant dans un contexte régional.

La conclusion du rapport final d'opération présente une **synthèse des résultats** de l'opération, établit des corrélations avec des structures ou des sites similaires et formule une interprétation culturelle des ensembles étudiés.

II.4. La bibliographie et les tables

La bibliographie et les tables (inventaires, illustrations...) sont placées de préférence en fin de deuxième section. La bibliographie, établie sur le modèle de celle du *Bilan Scientifique du Drassm*, mentionne **toute la documentation utilisée dans le rapport**.

La table des illustrations récapitule l'ensemble des tableaux, dessins, photographies, plans et relevés, et rappelle la mention de leurs auteurs.

II.5. La troisième section

La troisième section regroupe **les inventaires de la totalité des données** constituées à l'occasion de l'opération :

1° Inventaire, le cas échéant, des unités stratigraphiques et des structures archéologiques, en précisant leurs relations ;

2° Inventaire systématique du mobilier archéologique sur le modèle mentionné dans l'arrêté d'autorisation. Il indique le lieu de conservation et l'état sanitaire du mobilier archéologique en précisant les mesures engagées ou envisagées après accord préalable du directeur du Drassm ;

3° Inventaire des prélèvements. La nature des échantillons, l'auteur et l'objectif des prélèvements sont clairement explicités. La copie des résultats reçus ou en attente d'expertise est fournie ;

4° Inventaire des documents graphiques (plans, relevés, minutes, dessins), avec mention des auteurs et nature des supports ;

5° Inventaire des documents photographiques et audiovisuels, avec mention des auteurs et nature des supports ;

III. FORME ET TRANSMISSION DU RAPPORT

III.1. La réalisation matérielle du rapport

La réalisation matérielle du rapport se conformera aux recommandations courantes. **Deux exemplaires du rapport et une version sur cd-rom ou dvd**, au format Acrobat Reader (pdf). La notice scientifique mentionnée au § II.3.4° est transmise sur le même support numérique. La version numérique jointe est identique à la version papier. Les informations de la page de titre du rapport, définies au § II.1, et la configuration requise pour la lecture sont portées sur la boîte ou la pochette du support numérique.

La **version papier** est au **format A4, paginée** en totalité et en continu. Les documents d'un format supérieur sont pliés et placés hors texte à la fin du volume.

III.2. La remise des exemplaires

Le **rapport est transmis** par le responsable scientifique au **Drassm** qui en assure la répartition après validation.

Références : Le livre V du code du patrimoine ; l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques préventives.